

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP M2
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 40 09

Télécopie :
27 23 45

affaire suivie par :
SIONE Edwing
Courriel :
Edwing.sione@gouv.nc

Ligne secrétariat :
27 02 96

N° CS2023- DIMENC-49004
Dossier n° 61807_2

Nouméa, le 06 JUL, 2023

Le Directeur,

à

Madame la gérante
Société NO MAN'S LAND SARL
9 rue Edouard Glasser
Motor-Pool -98800 Nouméa

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Référence : Votre porté à connaissance du 16 mai 2023
Pièce jointe : Récépissé de déclaration n° CS2023-DIMENC-49004
Délibération n° 720-2008/BAPS/DIMENC du 19/09/2008
Délibération n° 240-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/2011
Délibération n° 237-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/2011
Délibération n° 238-2011/BAPS/DIMENC du 1/06/2011

Madame la gérante,

Je vous prie de trouver ci-joint le récépissé de changement de gérance n°CS2023-DIMENC-49004, délivré à votre société concernant l'exploitation d'une station-service, située 5 rue Henri Schmidt – Vallée des colons, commune de Nouméa.

Vous trouverez également ci-joint, les délibérations fixant les prescriptions générales applicables auxquelles vous êtes tenu de vous conformer pour l'exploitation de cette installation.

En vertu de l'article 415-5, il est rappelé que toute modification apportée à l'installation, à son mode d'exploitation ou à son voisinage et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de déclaration, doit être porté avant sa réalisation à la connaissance de la présidente de l'assemblée de la province sud.

En vertu de l'article 415-6, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la Présidente de l'assemblée de la province Sud.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du service industrie

